

Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le **20 MAI 2022**

ID : 056-215601626-20220517-DB20220511-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 17 mai 2022

TARIFS LOCATION SALLE AUX PRODUCTIONS PRIVEES A COMPTER de SEPTEMBRE 2022

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Bernard CLERGEON à Hélène BOLEIS, Isabelle GUSMINI à Pascaline ALNO, Christine BARETTE à Ronan LOAS, Vagtang CROGUENNEC à Armelle GEGOUSSE.

Secrétaire de séance : Pascal GUERIF

Présents : 29
Pouvoirs : 04

Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le 20 MAI 2022

ID : 056-215601626-20220517-DB20220511-DE

n°11

TARIFS LOCATION SALLE AUX PRODUCTIONS PRIVEES A COMPTER de SEPTEMBRE 2022

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

La salle Keragan peut être mise à disposition de productions privées afin qu'elles y organisent des spectacles dont elles perçoivent les recettes.

Il est proposé de faire évoluer les tarifs de la manière suivante à compter de septembre 2022.

	Tarifs 2021-2022	Tarifs à compter de septembre 2022
CULTURE		
Océanis Salle Keragan		
Pour une séance		
Location salle Keragan aux productions privées	1 920,00 €	2 000,00 €
Clause d'annulation	1 920,00 €	2 000,00 €
Pour deux séances le même jour - nouveau tarif		
Location salle Keragan aux productions privées		3 500,00 €
Clause d'annulation		3 500,00 €

Vu l'avis de la Commission 1 « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du 03 mai 2022 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 05 mai 2022 ;

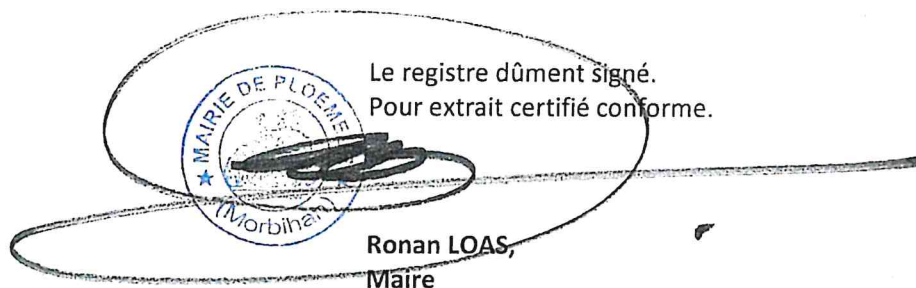
Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les tarifs de location de la salle Keragan aux productions privées à compter de septembre 2022 tels que proposés ci-dessus.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire